

DESCRIPTIF DE MODULE - ANNÉE ACADÉMIQUE 2026-2027

Domaine	Design et Arts Visuels	
Filière	Bachelor en Arts Visuels	
Orientation	–	
Titre du module	Art-création III	
Code	2AV15	AAV303753F26
Type de formation	Bachelor	
Semestre	Semestre 3	
Crédits ECTS	8	
Prérequis	Aucun	
Langue	Français	
Lieu	ECAL	

Compétences visées Objectifs généraux d'apprentissage	Ce module vise à la construction d'une pratique d'atelier et le développement des concepts et des idées susceptibles d'alimenter ces expérimentations, par les échanges réguliers avec le corps enseignant. Quels que soient le ou les médiums choisis, individuellement ou collectivement, il s'agit d'acquérir et développer une ligne de travail et de recherche avec le concours des membres du corps enseignant, sous formes de conversations lors de studio visit tout au long du semestre. Une semaine de workshop a en outre pour objectif d'élargir le contexte et de confronter directement l'étudiant·e à la pratique et la réflexion d'un·e artiste invité·e. Le module permet ainsi d'acquérir: • la capacité à développer les bases d'un vocabulaire artistique personnel et son articulation dans le temps. • la capacité à développer un travail artistique dans des délais volontairement courts, sous la contrainte d'une guidance tutoriale nouvelle, tout en maintenant une singularité propre.
Contenu et formes d'enseignement	Ce module s'articule en 2 unités d'enseignement. a) Studio visit (12 périodes hebdomadaires): développement du travail de recherche et expérimentations pratiques en atelier, avec l'encadrement des professeur·es et intervenant·es de la filière. b) Semaine spéciale (1 semaine de workshop): conceptualisation et réalisation d'un travail personnel durant une semaine, sous la direction et l'assistance d'un·e intervenant·e externe.
Formes d'évaluation et de validation	L'unité a) est évaluée par un jury au terme du semestre. L'unité b) est évaluée à la fin du workshop par les artistes invité·es. L'évaluation prend en compte l'assiduité des étudiant·es aux cours. Pour l'obtention des crédits, l'étudiant·e doit obtenir la moyenne de 4 au minimum sur les deux notes attribuées.
Modalités de rattrapage	Remédiation possible. Présentation d'un projet sur un thème donné dans l'unité ou les unités insuffisantes, le cas échéant d'un projet combinant les compétences à améliorer dans les unités insuffisantes. Pas de remédiation possible après répétition du module. Répétition l'année académique suivant l'échec, selon des modalités à définir avec le responsable de module.
Enseignant·e·s	a) Professeur·es et intervenant·es du BA Arts Visuels b) intervenant·e externe

Responsable module	Stéphane Kropf		
Descriptif validé le	20 août 2026	Par	Stéphane Kropf